

Session I-CS

Closing Session Session de clôture

Summary of the Conference's Conclusions Synthèse des conclusions de la Conférence

Carlo MALAGUERRA

Director-General, Swiss Federal Statistical Office Directeur général, Office fédéral de la statistique







Summary of the Conference's Conclusions

The Montreux Conference, organised in the context of a non-governmental organisation, the International Association for Official Statistics (IAOS), is not one for adopting official conclusions. For that we have neither the mandate nor the appropriate procedures. Nevertheless, many participants, including in particular the representatives of several international institutions, have asked the organisers to present a summary of the conclusions of our work. We do so with pleasure, while nevertheless underlining the provisional character of such a summary, which has been the subject of a first consultation with the Chairpersons of the conference sessions. We hope to receive a large number of your written reactions.

We would record from the outset that this Conference has confirmed the enormous potential that is concealed by statistical information and methods for the reinforcement of the mechanisms for monitoring the achievements of human development and the respect for human rights.

Our Conference has been characterised by a fruitful encounter between three groups of experts: statisticians, development specialists and human rights experts. It has enabled the forging of contacts and co-operational links between institutions and between more than 700 people from 123 countries, 37 international organisations and many non-governmental organisations. This interdisciplinary encounter has given rise to a wealth of exchange and an expansion of ideas to which no minutes could do proper justice.

Which is one way of saying that it is not our intention today to make an exhaustive presentation of the Conference results. Everyone will agree that it is impossible to resume in a few minutes the debates that have taken place here, in the course of a whole week, on the basis of some 300 written contributions. The conclusions will have no bearing on the several particular topics discussed during the Conference; this will in fact be the purpose of a later general summary report. We would simply like to **position the results of our work in the perspective of future action**. We will therefore restrict ourselves to recording the major lines of action, which, at the end of the Conference, seem to be the subject of a general consensus between the experts in the fields of statistics, development and human rights.

- 1. The first line of action concerns the **multidisciplinary approach** that we have adopted here and which we should maintain and deepen in our future work. In effect, a wide variety of scientific and professional skills are needed for confronting the complexity of the problems that we have to examine and to satisfy the need for information in terms of development policy and the promotion of human rights. This multidisciplinary approach must nevertheless be developed on the basis of a conceptual framework agreed by the experts in the various fields.
- 2. The second line of action concerns the professionalism of the work of the international institutions and the NGO that are active in the areas of development and human rights. The Conference has in fact demonstrated the need for the **use of professional techniques** in the analysis of development problems and in the monitoring of the achievement of human rights. In this regard, the Conference has shown that there is considerable need for **more effective quantitative methods and analysis instruments.** Our debates have also shown that we should pay special attention to scientific rigour and to the impartiality of our observation instruments, and to the monitoring of development and the implementation of human rights. In this context, all here agreed that the **quantitative and qualitative**







approaches are indissociable: the production and interpretation of the figures must be combined with a qualitative analysis of the context.

- 3. The third line of action is to do with the **development of a genuine partnership between experts in the fields of statistics, development and human rights.** We should work together to identify and select the existing information, as well as assessing it for its pertinence and quality. We should work together for a **better definition of the appropriate expertise** in the context of tangible projects for monitoring the implementation of human development and the achievement of human rights. Finally, we should work together for the **development of indicators, methods and analysis tools.**
- 4. The fourth line of action is to do with the integration of the human rights dimension as a fundamental reference in the conception and implementation of the information policies of the national statistical institutes. Certainly, the national statistical institutes do not have to produce all the pertinent information and analysis on human rights issues. They can, nevertheless, on the one hand better orient the existing sectoral statistics (in the social area, for example) on the questions and policies related to human rights and, on the other hand, they can provided expertise and technical support for the scientific institutions and non-governmental organisations.
- 5. This consideration leads us directly to the fifth line of action emerging from this Conference, which constitutes one of the major conclusions of our work. We should take all possible steps for promoting the use of statistical information and methods by governmental and non-governmental organisations in charge of development policies and defence of human rights. This was emphasised not only by the NGO representatives, but also by the members of the national Human Rights Commissions and by members of parliaments: we should in future provide a wider distribution of manuals and information about training programmes intended for the users of the statistical information. Similarly, statisticians should commit themselves with determination to the development of support services and the provision of statistical expertise for the NGO and the national Human Rights Commissions. In this regard, the activity of the "Human Rights Programme" of the American Association for the Advancement of Science constitutes an example that should be followed at the international level.
- 6. The sixth line of action is to do with the reinforcement of the tissue of co-operation between statisticians and development and human rights experts. In effect, an international network has just been born in Montreux: it must now be nourished and allowed to grow. Interdisciplinary exchange of knowledge, experience and professional expertise must be pursued. We have two tangible instruments for consolidating this network: the database and the Internet page that have been created for this Conference. It is important for us to set tangible objectives for ourselves: the network should enable any person or institution to have direct access to the information concerning the experts, programmes and technical support services available in the world. But the network instruments must above all serve to reinforce the links of co-operation that we have forged during the course of this week.







- 7. The seventh line of action is to do with the revision and consolidation of the conceptual basis and framework for measuring and analysing progress in the development process and in the implementation of human rights. The Conference has given considerable impetus to the work of developing and implementing indicators of human rights. The idea was issued to construct a coherent framework for measuring all of the factors of incidence and the factors of result in the development process ("development accounting framework"). We must now ensure a coherent and rigorous follow-up of this work and these proposals. Furthermore, the professional groups assembled here should as of now attach themselves to the task of conception and improvement of the definitions and methods enabling pertinent measurement of the implementation of human rights and good governance. Similarly, we should pursue the revision work of the basic statistics and the definitions and methods on which the development indicators are built. In this regard, voices were raised with insistence during the conference to signal that the ranking of countries according to the progress measured by development indicators carried the risks of abusive extrapolation and misinterpretation. On this point, the majority of the experts consider today that we should not be fixated on the method of ranking countries, but that we should above all analyse the evolution of development processes and discern trends. Furthermore, international comparison of development achievements must deal with situations that are genuinely comparable. In this sense, comparative approaches at the regional level should be preferred, dealing with groups of countries that are experiencing similar situations, cultural contexts and development problems.
- 8. The eighth line of action is to do with the reinforcement of co-operation and technical assistance in the field of statistics. In effect, the Conference has clearly shown that the reinforcement of the statistical capabilities of the developing countries constitutes a prior and unavoidable condition for more rigorous observation of progress in terms of development and human rights. There are therefore grounds for developing responsible partnerships with the most underprivileged countries. There are also grounds for reinforcing the investment in human and financial resources in consistent programmes of technical assistance. International co-operation with countries with precarious statistical machinery should aim not only at supporting the transfer of know-how and the professionalisation of statistical activity, but also at promoting the institutional development of public statistics that are impartial and at the service of society as a whole.
- 9. The ninth line of action concerns the guarantee of integrity and quality of statistical work that is placed at the service of the monitoring of development processes and of the achievement of human rights. The Conference participants tended to consider that this statistical work should be supervised by ad hoc independent bodies existing or to be established within the scientific and professional associations attached to the International Statistical Institute. Some also mentioned the possibility of reinforcing the integrity and the quality of the work of the official statistical institutions by means of "peer reviews". We believe that what is important here is not the choice of the means of supervision, but the respect for the principle of scientific transparency. In this respect, the Conference has shown that one must today proceed with a systematic and independent public reporting on the quality of the information bases that underlie the documents and reports of governmental and non-governmental organisations dealing with development and human rights issues.





10. Finally, the tenth line of action is to do with the need to reinforce the co-ordination of initiatives and international projects seeking to establish indicators and instruments of measurement of development, the achievement of human rights and good governance. It would today be premature to specify the form that such co-operation should take. All the partners were however unanimous about the idea that this should be built on a light mechanism that would work under an institutional umbrella that is universal, solid and respected. In this context, it was stressed that the international institutions in charge of development policies and the promotion of human rights should consult more together on the orientation and priorities of their work, but that it was the duty of the specialists, and the statisticians in particular, to assume the leadership and full responsibility for the organization and conduction of the tasks relating to the development of definitions, methods and information bases, as well as for the co-ordination and consolidation of indicators and measurement instruments.

Those then are the lines of action that emerged from the Conference. They cover tangible work and objectives. We believe that it would be premature to say any more at this time about the organisation plan for the work. Similarly, we believe that it would be inappropriate to comment in detail on the many tangible proposals that have been formulated during the meeting of the session Chairpersons, such as the creation of a multilateral fund or the setting up of an international commission responsible for monitoring the progress of the work that we have embarked upon during this week.

That said, our summary of the Conference's conclusions cannot disregard the general voice of the participants who are calling for a **serious follow-up** and for the **implementation of tangible actions.** In this regard, the round table that preceded this closing session has amply demonstrated that the international institutions are very interested in setting up a common consultation framework for ensuring the follow-up of the work that has been initiated in Montreux. Furthermore, several representatives of the international institutions active in the fields of statistics, development and human rights have for their part expressed the wish that, in the image of what has happened during the Conference, the continuation of the work be built upon the heavy involvement of the national players.

The Conference organisers, for their part, intend to assume the responsibility that is emerging from the success of this encounter. It is with considerable pleasure that we undertake today to get in early touch with the institutions that have supported the organisation of the Conference, and in particular the Office of the High Commissioner of the United Nations for Human Rights, in order to examine the convocation modalities for a meeting that gathers not only the main governmental and non-governmental organisations involved in the fields of statistics, development and human rights, but also representatives of national institutions that have manifested a desire to involve themselves in the follow-up of our work. The objective of the meeting, which should be held before the end of the year, would be to define the institutional modalities of the work to be undertaken and to set a timetable of tangible action. We will be informing all Conference participants as to the outcome of these initiatives.





Synthèse des conclusions de la Conférence

La Conférence de Montreux, organisée dans le cadre d'une organisation non gouvernementale, l'Association internationale pour la statistique officielle (AISO), n'est pas de nature à adopter des conclusions officielles. Nous ne disposons pour cela ni d'un mandat ni de procédures appropriées. Néanmoins, de nombreux participants, et parmi eux notamment les représentants de plusieurs institutions internationales, ont demandé aux organisateurs de présenter une synthèse des conclusions de nos travaux. Nous le faisons volontiers, en soulignant toutefois le caractère provisoire de cette synthèse, qui a fait l'objet d'une première consultation avec les présidents des sessions de la Conférence. Nous espérons que vous serez nombreux à nous faire part de vos réactions par écrit.

Nous relèverons d'emblée que cette Conférence a confirmé l'énorme potentiel que recèlent l'information et les méthodes statistiques pour un renforcement des mécanismes d'observation de la réalisation du développement et du respect des droits de l'homme.

Notre Conférence aura été caractérisée par une rencontre féconde entre trois communautés d'experts: les statisticiens, les spécialistes en matière de développement et les experts en matière de droits de l'homme. Elle aura permis d'établir des contacts et des liens de collaboration entre des institutions ainsi qu'entre plus de 700 personnes en provenance de 123 pays, de 37 organisations internationales et de très nombreuses organisations non gouvernementales. Cette rencontre interdisciplinaire aura donné lieu à une richesse d'échanges et à un foisonnement d'idées dont aucun compte-rendu ne saurait fournir un témoignage fidèle.

Autant dire qu'il n'est pas dans notre intention de faire aujourd'hui une présentation exhaustive des résultats de la Conférence. Chacun conviendra qu'il est impossible de résumer en quelques minutes les débats qui ont eu lieu ici, au cours de toute une semaine, sur la base de quelque 300 contributions écrites. Les conclusions ne vont pas porter sur les thèmes de la Conférence; ceci fera en effet l'objet d'un rapport de synthèse ultérieur. Nous souhaiterions simplement situer les résultats de nos travaux dans une perspective d'action pour l'avenir. Nous nous limiterons donc à relever dix grands axes d'action qui, au terme de la Conférence, semblent faire l'objet d'un consensus général entre les experts en matière de statistique, de développement et de droits de l'homme.

- 1. La première ligne d'action concerne l'**approche pluridisciplinaire** que nous avons adoptée ici et qui doit être maintenue et approfondie dans nos travaux futurs. Il faut en effet une grande variété de compétences scientifiques et professionnelles pour faire face à la complexité des problèmes que nous avons à examiner et pour satisfaire les besoins d'information en matière de politique de développement et de promotion des droits de l'homme. Cette approche pluridisciplinaire doit néanmoins reposer sur la recherche constante d'un cadre conceptuel agréé par les experts des différents domaines.
- 2. La deuxième ligne d'action concerne la professionnalisation du travail des institutions internationales et des ONG actives dans les domaines du développement et des droits de l'homme. La Conférence a en effet montré la nécessité d'une utilisation de techniques professionnelles dans l'analyse des problèmes du développement et dans le suivi de la réalisation des droits de l'homme. A cet égard, la Conférence a montré qu'il y a un grand besoin de méthodes quantitatives et d'instruments d'analyse plus performants. Nos débats ont également montré que nous devons veiller à la rigueur scientifique et à l'impartialité de nos instruments d'observation et de suivi du développement et de la mise en œuvre des droits de l'homme. Dans ce contexte, chacun convient ici que les approches









quantitative et qualitative sont indissociables: il faut combiner la production et l'interprétation des chiffres avec une analyse du contexte.

- 3. La troisième ligne d'action porte sur le **développement d'un véritable partenariat** entre les experts dans les domaines de la statistique, du développement et des droits de l'homme. Nous devons travailler ensemble pour identifier et sélectionner les informations existantes, ainsi que pour évaluer leur pertinence et leur qualité. Nous devons travailler ensemble pour **mieux définir l'expertise appropriée** dans le cadre des projets concrets de suivi du développement et de la réalisation des droits de l'homme. Enfin, nous devons travailler ensemble dans le **développement des indicateurs, des méthodes et des outils d'analyse**.
- 4. La quatrième ligne d'action porte sur l'intégration de la dimension des droits de l'homme en tant que cadre de référence fondamental dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'information des instituts nationaux de statistique. Certes, les instituts nationaux de statistique n'ont pas à produire toutes les informations et les analyses pertinentes en matière de réalisation des droits de l'homme. Ils peuvent néanmoins, d'une part, mieux orienter les statistiques sectorielles existantes (par exemple, dans le domaine social) sur des questions et des politiques relatives aux droits de l'homme et, d'autre part, ils peuvent fournir une expertise et un soutien technique à des institutions scientifiques et à des organisations non gouvernementales.
- 5. Cette considération nous amène directement à la cinquième ligne d'action émergeant de cette Conférence, qui constitue l'une des conclusions majeures de nos travaux. Nous devons tout mettre en œuvre pour promouvoir l'utilisation des informations et des méthodes statistiques par les organisations gouvernementales et non gouvernementales en charge de la politique du développement et de la défense des droits de l'homme. Cela a été souligné non seulement par des représentants des ONG, mais aussi par des membres des Commissions nationales des droits de l'homme et par des parlementaires: nous devons à l'avenir donner une plus large diffusion aux manuels et aux informations sur les programmes de formation destinés aux utilisateurs de l'information statistique. De même, les statisticiens doivent s'engager avec détermination dans le développement de services d'appui et de fourniture d'expertise statistique pour les ONG et pour les Commissions nationales des droits de l'homme. A cet égard, les activités du programme "droits de l'homme" de l'Association américaine pour le progrès de la science constituent un exemple qu'il conviendrait de suivre sur le plan international.
- 6. La sixième ligne d'action porte sur le renforcement du tissu de collaboration entre statisticiens et experts en matière de développement et des droits de l'homme. En effet, un réseau international vient de naître à Montreux: il faut maintenant le nourrir et le faire croître. Il faut poursuivre les échanges interdisciplinaires de connaissances, d'expériences et d'expertise professionnelle. Nous avons deux instruments concrets pour consolider ce réseau: la base des données et la page Internet qui ont été créées en vue de cette Conférence. Il importe de nous fixer des objectifs concrets: le réseau doit permettre à toute personne ou institution d'accéder directement aux informations concernant les experts, les programmes et les services d'appui technique disponibles dans le monde. Mais les instruments du réseau doivent surtout et avant tout servir pour renforcer les liens de collaboration que nous avons tissés au cours de cette semaine.







- 7. La septième ligne d'action porte sur la révision et la consolidation du cadre conceptuel de la mesure et de l'analyse des progrès en matière de développement et des droits de l'homme. La Conférence a donné une impulsion considérable aux travaux de conception et de développement d'indicateurs en matière de réalisation des droits de l'homme. L'idée a été émise de construire un cadre cohérent de mesure de l'ensemble des facteurs d'incidence et des facteurs de résultat dans le processus du développement (« Development Accounting Framework »). Il faut maintenant assurer un suivi cohérent et rigoureux de ces travaux et de ces propositions. Par ailleurs, les communautés professionnelles réunies ici doivent dès maintenant s'atteler ensemble à la tâche de conception et d'amélioration des définitions et des méthodes permettant de mesurer avec pertinence la mise en œuvre des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. De même, nous devons poursuivre les travaux de révision des bases statistiques ainsi que des définitions et des méthodes qui sont à la base des indicateurs du développement. A cet égard, au cours de la conférence des voix se sont levées avec insistance pour signaler que le classement des pays en fonction des progrès mesurés par les indicateurs de développement comporte des risques d'interprétation abusive, d'extrapolation et de contresens. A cet égard, la plupart des experts estime aujourd'hui qu'il ne faut pas se fixer sur la méthode de classement des pays, mais qu'il faut surtout analyser l'évolution et en dégager des tendances. Par ailleurs, les comparaisons internationales des progrès en matière de développement doivent porter sur des situations réellement comparables. En ce sens, il faudrait privilégier les approches comparatives au niveau régional, portant sur des groupes de pays qui connaissent des situations, des contextes culturels et des problèmes de développement similaires.
- 8. La huitième ligne d'action porte sur le renforcement de la coopération et de l'assistance technique dans le domaine de la statistique. En effet, la Conférence a clairement montré que le renforcement de la capacité statistique des pays en voie de développement constitue une condition préalable et incontournable pour une observation plus rigoureuse des progrès en matière de développement et des droits de l'homme. Il y a donc lieu de développer un partenariat responsable avec les pays les plus démunis. Il y a lieu aussi de renforcer les investissements de ressources humaines et financières dans des programmes d'assistance technique consistants. La coopération internationale avec les pays disposant d'appareils statistiques précaires devrait tenir compte non seulement du transfert de savoirfaire et de la professionnalisation des activités statistiques, mais également du développement institutionnel d'une statistique publique impartiale et au service de toute la société.
- 9. La neuvième ligne d'action concerne la garantie d'intégrité et de qualité du travail statistique qui est mis au service de l'observation du développement et de la réalisation des droits de l'homme. Les participants a la Conférence tendent à considérer que ce travail statistique devrait faire l'objet d'une supervision par des organes indépendants ad hoc relevant des associations scientifiques et professionnelles rattachées à l'Institut international de statistique. Certains ont également mentionné la possibilité de renforcer l'intégrité et la qualité du travail des institutions statistiques officielles par le biais d'« examens par des pairs ». Nous estimons que l'important ici n'est pas le choix du moyen de supervision en lui même, mais le respect du principe de transparence scientifique. A cet égard, la Conférence a montré qu'il faudrait aujourd'hui procéder à l'élaboration systématique de rapports publics portant sur la qualité des bases d'information qui sous-tendent les documents et les rapports des organisations gouvernementales et non gouvernementales en matière de développement et de respect des droits de l'homme.







10. Enfin, la dixième ligne d'action porte sur la nécessité de renforcer la coordination des initiatives et des projets internationaux visant à établir des indicateurs et des instruments de mesure du développement, de la réalisation des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Il est aujourd'hui prématuré de préciser sous quelle forme il faudrait assurer une telle coordination. Tous les partenaires s'accordent cependant sur l'idée que celle-ci devrait reposer sur un mécanisme léger qui oeuvrerait néanmoins sous une couverture institutionnelle universelle, solide et respectée. Dans ce contexte, il a été souligné que les institutions internationales en charge des politiques de développement et de la promotion des droits de l'homme doivent se concerter davantage sur les orientations et les priorités du travail, mais qu'il incombe aux spécialistes, et notamment aux statisticiens, d'assumer l'autorité et la pleine responsabilité dans la direction des tâches relatives à l'élaboration des définitions, des méthodes et des bases d'information, ainsi qu'à la coordination et à la consolidation des indicateurs et des instruments de mesure.

Voilà les lignes d'action qui émergent de cette Conférence. Elles visent un travail et des objectifs concrets. Nous avons estimé qu'il était aujourd'hui prématuré d'en dire davantage sur le plan de l'organisation du travail. De même, nous avons considéré qu'il n'était pas approprié de commenter dans le détail les nombreuses propositions concrètes qui ont été formulées lors de la réunion des présidents de session, telles que la création d'un fonds multilatéral ou la mise sur pied d'une Commission internationale chargée de veiller aux progrès des travaux que nous avons entamés au cours de cette semaine.

Cela dit, notre synthèse des conclusions de la Conférence ne peut pas faire abstraction du vœux général des participants, qui appellent à un suivi sérieux et à la mise sur pied d'actions concrètes. A cet égard, la table ronde qui a précédé cette session de clôture a amplement montré que les institutions internationales sont très intéressées à mettre sur pied un cadre conjoint de concertation pour assurer le suivi des travaux qui ont été amorcés à Montreux. Par ailleurs, de nombreux représentants d'institutions nationales actives dans les domaines de la statistique, du développement et des droits de l'homme ont quant à eux exprimé leur souhait que, à l'image de ce qui s'est passé durant la Conférence, la suite des travaux repose sur une implication très forte des acteurs nationaux.

Les organisateurs de la Conférence entendent pour leur part assumer la responsabilité qui émerge du succès de cette rencontre. C'est donc avec plaisir que nous nous engageons aujourd'hui à prendre contact dans les plus brefs délais avec les institutions qui ont soutenu l'organisation de cette Conférence, et en particulier avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, afin d'examiner les modalités de convocation d'une réunion des principales organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en matière de statistique, de développement et de droits de l'homme. Nous estimons que cette réunion devrait être ouverte également aux représentants d'institutions nationales qui ont manifesté le souhait de s'engager dans le suivi de nos travaux. La réunion, qui devrait se tenir avant la fin de l'année, aura pour objectif de définir les modalités institutionnelles du travail à entreprendre et de fixer un calendrier d'actions concrètes. Nous informerons tous les participants à la Conférence de l'issue de ces initiatives.

